Descriptif de module

Domaine : Santé ***Filière*** : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Introduction à la formation en physiothérapie 2022-2023

Code : **S.PH.SO.1000.FD.22** ***Type de formation :*** ☒Bachelor ☐Master ☐MAS ☐CAS ☐Autre …

Niveau : ☒Module de base ☐Module d'approfondissement ☐Module avancé ☐Module spécialisé ☐Autre : …

Type : ☒Module principal ☐Module lié au module principal ☐Module facultatif ou complémentaire ☐Module à option

Caractéristique : ☒Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020.

Organisation temporelle : ☒Module sur 1 semestre ☒Semestre d'automne
☐Module sur 2 semestres ☐Semestre de printemps ☐Autre : …

2. Organisation

Crédits ECTS : **2 ECTS**

Langue principale d'enseignement
☒Français ☒Allemand ☐Italien ☐Anglais

3. Prérequis

☐Avoir validé le module … ☐ Avoir suivi le module … ☒Pas de prérequis ☐Autre : …

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées :

- **Rôle Expert·e** : compétences ☐Ab1, ☒Ab2, ☐Ab3, ☒Ab4, ☒Ab5, ☐Ab6, ☐Ab7, ☐Ab8
- **Rôle Communicateur·trice**: compétences ☐Bb1, ☐Bb2, ☐Bb3, ☐Bb4
- **Rôle Collaborateur·trice**: compétences ☐Cb1, ☐Cb2
- **Rôle Leader** : compétences ☐Db1, ☐Db2, ☐Db3
- **Rôle Promoteur·trice de la santé** : compétences ☐Eb1, ☐Eb2, ☐Eb3, ☐Eb4, ☐Eb5, ☐Eb6
- **Rôle Apprenant·e et formateur·trice** : compétences ☒Fb1, ☒Fb2
- **Rôle Professionnel·le** : compétences ☒Gb1, ☐Gb2, ☒Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Présenter la profession, sa complexité et ses particularités et en expérimenter certains aspects.
- Sensibiliser à l'autonomie de l'apprentissage.
- Cultiver l'identité professionnelle romande des étudiant·e·s en physiothérapie.
- Créer des liens entre les étudiant·e·s de la filière romande.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Initiation et réflexion autour des différents aspects de la profession au travers d'une vignette clinique (Evaluation, Intervention, Démarche scientifique).
- Expérimentation des techniques de base d'évaluation et d'intervention dans le cadre d'ateliers pratiques.
- Présentation du PEC Physiothérapie, du référentiel de compétences professionnelles et de l'organisation filière.
- Présentation de la filière romande en physiothérapie, des associations professionnelles suisse et cantonales GE, VD, VS, et des associations d'étudiants en physiothérapie.
- Présentation du site d'appartenance, de son organisation et de son programme de formation.

Modalités pédagogiques

- Cours magistral
- Modalité digitale
- Séminaire
- Autre : travaux de groupes intra- et inter-sites

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

☐Oral ☐Examen écrit ☒Dossier écrit ☐Pratique ☒ Autre : réalisation d'un poster en groupe, et dépôt sur Moodle d'une présentation vidéo individuelle flash de 30 secondes

Date de l'examen ou du retour des travaux :

Dans la semaine 38

•

Conditions de validation du module

Les modalités d'évaluation détaillées et le calcul de la note finale sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.
Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.
Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation spéciale

7. Modalités de remédiation et de répétition

☒Remédiation possible ☐Pas de remédiation ☐Autre : …

Remédiation

- **Modalités** : travail complémentaire portant sur les insuffisances constatées selon consignes transmises par le ou la responsable du module
- **Délai** : au plus tard durant le semestre académique suivant.
- **Conditions de validation du module** : le module est validé si l'évaluation complémentaire est suffisante.

La note après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- **Modalités** : Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus

- **Délai** : au plus tôt dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.

- **Conditions de validation du module** : le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.

La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).
En cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définif pour ce module.

8. Remarques

-

9. Bibliographie principale

- Bibliographie fournie en cours

10. Enseignant-e-s

Intervenant·e·s internes et externes aux Hautes écoles de Santé Genève, Vaud et Valais-Wallis.

Noms des responsables de module de chaque Haute Ecole :

- Pour la HEdS Genève : BELLEMARE Pierre
- Pour HESAV : DEMEULENAERE Philippe

- Pour la HES-SO//Valais Wallis : PIRLET Marielle

Descriptif validé le Par : COOFIL, Coordination des responsables de filière, filière Physiothérapie